"Le lendemain, nous étions si faibles que nous ne pouvions plus parler. Mon rêve continuait. J'étais dans une rade. De nombreux navires s'avançaient sur moi. J'allais embarquer quand je m'apercevais que ces navires étaient des requins ayant un oeil rouge et l'autre vert. Durant l'après-midi du dixième jour, j'eus quelques moments de lucidité. Je vis un autre navire passer à l'horizon, mais il était trop loin pour nous voir, et d'ailleurs j'étais trop faible pour faire d'autres signaux. C'était un petit côtier américain qui venait sur nous. Je pensai que je devais me conserver vivant pour son arrivée et je pris garde de ne pas bouger afin de ne pas dépenser davantage mes forces. Je réussis cependant à me lever à genoux et je priai comme jamais je n'ai prié da s mon enfance. Cette prière me réconforta. Aussitôt la chaleur du jour passée, je pus me tenir debout et guetter le secours.

"Le soleil tomba et au crépuscule je vis s'allumer les feux d'un grand transatlantique; j'entendis le bruit de ses engins et l'encouragement de sa sirène. Je crus rêver et je me tournai sur ma couche pour dissiper ces songes qui duraient depuis deux jours; mais le bruit s'avançait toujours plus réel. Je m'ouvris les yeux avec mes doigts et je vis bien vraiment le vaisseau qui s'avançait sur nous.

"Dans un suprême effort j'agitai mes mains en l'air; cette dépense de forces me fit tomber à la renverse. Je continuai cependant d'agiter ma main, et la vigie du vaisseau s'aperçut que sur notre épave se trouvaient des êtres vivants. Une chaloupe descendit à la mer. Je ne me rappelle rien davantage.

"Je revins à moi à l'hôpital Charleston, où l'on me dit que nous avions été recueillis par l'équipage du navire anglais "Woodruff," à 260 miles à l'est de Charleston."

Coq ou Poule

[illegible]produisons l'article suivant publié par le "Temps" [illegible] signé "Un catholique [illegible] Manitoba". C'est un [illegible] point fort justement [illegible] exacte.

[illegible] "Pionnier," après le [illegible] voici le "Manitoba" [illegible] danse.

Eh [illegible] paraît que la vérité n'est p[illegible] goût de tout le monde [illegible].

Quand [illegible] montre la tête audessus [illegible] elle, la pauvrette, il se tro[illegible] toujours des gens prompts [illegible] aider, pour la forcer à réint[illegible] a citerne.

C'était [illegible] oir; mais, pour cette fois [illegible] ns, les cailloux lancés par [illegible] s maladroites, des défenseurs [illegible] "la bonne cause" n'auro[illegible] autre effet que de presser le [illegible] moment.

Avec un [illegible] touchant, nos bons journalistes [illegible] eus, se défendent de pr[illegible] une politique de vengeance.

Pour des gens [illegible] toujours la plume pleine [illegible] nds mots, et qui mettent to[illegible] rs soins à se parer des apparences de la vertu la plus farou[illegible], on comprend que l'étiquette joue un rôle capital.

Le mot vengeance sonne mal à leurs oreilles. La vengeance n'est pas un sentiment bien chrétien et ce qu'il faut avant tout c'est sauver les apparences.

Passe pour la chanson, mais c'est l'air qu'il ne faut pas paraître avoir.

Aussi, s'emploient-ils de leur mieux à démarquer leur politique; chacun d'eux s'y prend à sa façon.

Pour le "Pionnier" c'est une politique "d'attitude." Pour le "Manitoba" c'est une politique de "justice." Mais pour tous les deux le but reste le même:

"La dégringolade de Greenway comme punition de ses injustices."

Il était naturel que le "Manitoba" surenchérisse sur son confrère, c'est dans l'ordre des choses.

Nous sommes habitués d'ailleurs à voir le "Manitoba" se poser en justicier, s'ériger en tribunal suprême.

Chacun ici-bas a sa marotte; celle du "Manitoba" est de pontifier.

Le "Manitoba" a encore une autre marotte, c'est de nier ou de paraître ignorer tout ce qui est de nature à nuire à ses théories.

Dans le cas actuel, pour donner une apparence de raison à sa politique de "justice" (ou comme il lui échappe de dire de "correction") le susdit journal nie de parti-pris toute espèce de concessions.

Il sent bien où le bât le blesse!

En effet, si le gouvernement Greenway a véritablement montré des dispositions meilleures, s'il a véritablement accordé des concessions substantielles, tout l'échafaudage des pontifes de l'indigotisme dégringole et s'écroule.

Nul ne peut songer raisonnablement à châtier un homme qui a donné des preuves de son bon vouloir.

Quel est le fou qui consentirait à couper le cou à sa poule pendant qu'elle pond?

Aussi tous les efforts d'éloquence des directeurs de l'organe conservateur ont-ils pour but unique de faire croire que la poule n'a pas pondu.

Mais, c'est peine perdue, car nous savons bien nous, les principaux intéressés, que la poule a pondu; et pour une bonne raison, c'est que nous nous sommes nourris de ses œufs et que nous nous en nourrissons encore.

Je voudrais trouver un terme parlementaire pour qualifier une telle conduite, mais mon vocabulaire trop restreint me force d'appeler la chose par son nom: un effronté mensonge.

Je dirais même un mensonge stupide, car il faut vraiment être bien naïf pour vouloir nier ainsi malgré l'évidence, un fait qui est de notoriété publique.

N'avons-nous pas pour l'attester sans discussion possible, les déclarations si précises de notre archevêque à Lorette et à Sainte-Anne des Chênes.

Le "Manitoba" a beau vouloir nous faire voir la lune en plein midi, chacun ici lui rit au nez.

S'il ne s'en est pas encore aperçu c'est qu'il plane toujours dans les nuages.

Il vit dans un monde imaginaire créé par ses désir et peuplé de ses utopies.

Dur, bien dur sera pour lui le réveil!

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire aux concessions, réelles, indéniables, tangibles et qui plus est, reconnues officiellement par l'autorité épiscopale, seule juge de la valeur de ces concessions.

En dépit de toutes les dénégations de l'organe indigo, c'est donc bien un fait acquis.

Que deviennent alors les théories justicières du "Manitoba"? Ont-elles leurs raisons d'être? Non, assurément non, mille fois non.

Une préoccupation unique doit dominer notre politique; celle d'assurer le maintien des concessions ultérieures.

Et alors j'en reviens à ce que j'ai déjà dit; le seul point de litige, le seul terrain de discussion utile à labourer c'est celui-ci:

Quel est celui des deux partis en présence, celui qui nous assure les meilleures chances d'atteindre ce but?

Au "Manitoba" comme au "Pionnier" je répèterais: Prouvez-nous que le parti de M. Hugh John Macdonald nous offre pour atteindre le but précité des garanties meilleures que le parti actuellement au pouvoir et nous nous rallierons sans plus tarder à votre politique.

Sinon, soyez logiques avec vous-mêmes, vous qui prétendez n'avoir en vue que le salut de la minorité; reconnaissez votre erreur et rangez-vous franchement de notre côté.

Si votre poule nous promet une ponte plus abondante que la nôtre, nous l'adopterons sans plus tarder.

Mais si votre poule n'est qu'un mauvais coq bon tout au plus à se dresser sur ses ergots et à lancer des cocoricos sonores, n'allez point nous demander d'attendre que votre coq ait pondu les œufs que notre faim réclame.

Coq ou poule, ou devrait pourtant être capable de déterminer ce point d'histoire.—Le "Temps."

L'Exposition de Paris.

Pour l'exposition de Paris. La Suisse, exposera une montre, unique en son genre, que les Zurichois admirent en ce moment: un grand chronomètre en or, avec sonnerie perpétuelle, enrichi de cent soixante-quinze brillants, véritable oeuvre d'art fabriquée à Genève.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

367 Rue Principale

WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.

M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.

M. ED. GUILBAULT, 2E VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.

M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—En activité depuis le 18 juin 1899.

	Allant au Sud quitte.	Allant au Nord quitte.	Arrive.
Winnipeg—Mardi, Mercredi Jeudi, Samedi..........		7 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi..........			19 K
P.-la Prairie—Mardi, Jeudi, Mercredi, Samedi		9 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi			16 30
Gladstone—Mardi, Jeudi..		11 K	
Mercredi, Samedi........		11 30	
Lundi, Mercredi........	14 55		
Mardi, Vendredi........	14 30		
Dauphin—Mardi, Jeudi, du Sud.			15 K
Mercredi, Samedi, du Sud.			17 20
Jeudi à Cowan..........		15 30	
Samedi à Cowan........		18 30	
Mardi, Jeudi à Winnipegosis........		16 K	
Mardi, Vendredi........	8 30		
Lundi, Mercredi........	10 45		
Vendredi de Cowan......			6 35
Cowan—Jeudi			19 50
Samedi			22 50
Vendredi........	2 30		
Lundi	6 K		
Winnipegosis-Mardi, Jeudi.			18 15
Mercredi	7 K		
Vendredi	5 K		

D. B. Hanna,

Superintendant

WINNIPEG.